

2019		
7 janvier	UNCAM	CONSEIL
Objet	Orientations pour mandat de négociations sur les CPTS et Assistants médicaux – 2ème débat pour vote	
Mots Clés		
Pièces Jointes	Orientations des mandats de négociations au DG de l'UNCAM – CPTS et ASSISTANTS MEDICAUX en 3 versions : projets soumis au vote – propositions d'amendement – version définitive Lettre de cadrage de la ministre de la santé Notes blanches des représentants du régime général	
Observations		

COMPTE RENDU CGT CONSEIL UNCAM du 7 janvier 2019

Préparatoire des membres du régime général

CNAMTS Gardey, président CNAMTS et UNCAM, CGT, CFDT, CGC, CFTC, U2P, CPME et MEDEF
Absents FO et CFTC

Le RDV du président de l'UNCAM avec la ministre de la santé aura lieu ce jour à 17H15, pour la boutade, il pourra présenter les orientations votées et non transmettre les éléments de blocage !!!!

Nous sommes informés que sur demande de la ministre de la santé, le conseil CNAMTS du 17 janvier 2019 aura à l'ordre du jour l'examen du projet de loi sur la transformation du système de santé appelé « ma santé 2022 » et qu'un conseil exceptionnel de l'UNCAM est convoqué le même jour sur le même sujet

Les membres de cette réunion souhaitent rester fermes et durcissent les textes d'orientations (voir annotations en surligné jaune) Ce qui ne sera pas le cas en séance du conseil !!!!

CGT est opposé à la référence de maîtrise des dépenses dans le cadre de l'ONDAM

Remarques sur les orientations sur les assistants médicaux :

Pas de référence à la convention collective des personnels des cabinets médicaux

Ces assistants médicaux feront-ils salariés de médecins ou de structure ????

4 000 assistants médicaux, avec quelle répartition territoriale ou alors ce seront les 4 000 premières demandes ??? Sachant toutefois que le président de la République avait précisé dans son discours du mois de septembre 2018 que l'assurance maladie en financerait autant qu'il en faudra, 4 000 n'étant que première étape !!!!

2 ans de financement pérennes puis autofinancement par l'augmentation du nombre de patients et de consultations et d'actes risquent forts d'être une aubaine pour les médecins par l'augmentation des taux de revoyure !!!

La permanence de soins (PDS) permettant la présence de médecins de nuit et de Week end restent sur la base du volontariat alors que l'obligation permettrait de répondre aux besoins pour éviter de se rendre aux urgences hospitalières...

Sur le statut des assistants médicaux plusieurs pistes sont évoquées en termes juridiques :

- Salariés de médecins ou de structure dans le cadre de la convention collective des personnels des cabinets médicaux
- Création d'une profession règlementée avec délégation de compétences
- Paiement sous forme de forfait structure permettant aux médecins de choisir l'utilisation de ces fonds

Remarques sur les orientations sur les CPTS :

Clairement le projet d'orientations permettrait le versement de forfait en fonction de la taille du CPTS et de la volonté plus ou moins affirmée de coordination de verser des forfaits plus ou moins élevés permettant d'organiser les CPTS suivant les formes plus ou moins expérimentales déterminés par les médecins et les paramédicaux.

A charge pour les CPTS n'ont pas de justice de l'utilisation mais de répondre à des indicateurs de progression !!!!

Dans les 2 projets d'orientations, les effets d'aubaine sont manifestes...

CONSEIL UNCAM du 7 janvier 2019

CNAMTS Gardey, président CNAMTS et UNCAM, CGT Jean-Michel Cano, CFDT Soller Kerrien, FO Ollivier-Lannuzel, CGC Fichet, CFTC Seignovert, U2P Lévêque, CPME Leroy et MEDEF Mazel et Delabriere

MSA 2 représentants sur 3

RSI Absents pour cause de désignation en assemblée générale des membres de la Caisse Nationale Déléguée de Sécurité Sociale des Travailleurs Indépendants - Ex-RSI - le 8 janvier 2019

2^{ème} débat pour vote sur les orientations à mandat de négociations à donner au DG de l'UNCAM sur les financements des CPTS - Communautés pluriprofessionnelles de Territoires de Santé - et les Assistants médicaux.



CONSEIL UNCAM DU 7 janvier 2019

Déclaration CGT

**SUR LE PROJET D'ORIENTATIONS POUR LES NEGOCIATIONS
CONVENTIONNELLES SUR LE DEPLOIEMENT DES
CPTS - Communautés Pluriprofessionnelles de Territoires de Santé -
et des ASSISTANTS MEDICAUX
2^{ème} débat - pour vote**

Nous l'avons vu et mis en lumière. La création des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et des nouveaux métiers assistants médicaux du plan « Ma Santé 2012 » est, pour l'heure, une coquille vide, une mesure d'affichage pour générer des Tweets. Mais maintenant qu'il est venu de mettre les mains dans le cambouis, c'est compliqué.

Car, au final, on en revient toujours à la même question : qui va payer ? L'Etat qui vient d'obérer son pouvoir fiscal pour des années ? L'Assurance Maladie dont on avait soi-disant bouché le « trou ». Alors qu'il n'avait jamais existé, ce trou ?

Les textes soumis au vote sur les orientations de négociations sur les CPTS et les assistants médicaux soulèvent 4 grands domaines à clairement définir qui restent pour notre organisation incontournable afin d'approuver ces mandats au DG de l'UNCAM.

- Une définition argumentée des conditions et règles de financement et des contreparties de l'exercice coordonné qu'il soit en CPTS - MSP et Centres de santé
- La détermination du métier d'Assistant médical avec ses conditions de qualification, de fonction et de rémunération intégrées dans la convention collective nationale des personnels des cabinets médicaux.

- Une évaluation des enveloppes financières sur les financements et des contreparties de l'exercice coordonné et de la création du métier d'assistant médical avec une projection sur les 3 et 5 années à venir.
- Ces deux négociations faisant l'objet d'une décision gouvernementale dans le cadre du projet de transformation de notre système de santé appelé « ma santé 2022 » quels sont les engagements financiers de l'Etat alors que les budgets alloués à la Sécurité sociale sont en restriction.

A la Cgt, il nous semble que les dernières années ont manqué de franchise. Et que ces années ont été méchantes avec qui aime la vérité et la normalité des choses qui se porte à l'endroit.

Alors, on va dire les choses encore plus franchement et directement.

Et on va les dire calmement, à commencer, sur les CPTS et les assistants médicaux.

Le monde médical libéral est vieux, les médecins soi-disant libéraux sont vieux : plus de 55 ans en moyenne. Et ils sont vieux et soi-disant libéraux parce qu'ils détiennent le pouvoir de vie et de guérison sur la population. C'est en raison de ce chantage que l'offre de soins est devenue inégalitaire, chère, agglutinée dans les métropoles et les bords de mer ensoleillé. Le tout subventionné à tous les étages par la Sécu. Et pour des résultats sanitaires moyens.

Combien de temps l'argent des salariés et des assurés sociaux va-t-il soutenir artificiellement ce secteur dit libéral.

Car, dans les faits, ce sont des cabinets socialisés, financés par les fonds de la Sécurité sociale, financés par de l'argent public, financés par de l'argent socialisé. Rien de libéral là-dedans. Ce ne sont pas de vraies entreprises ! Après tout, ce n'était pas grave tant que tout le monde y gagnait. C'est vrai. Le problème désormais, c'est que tout le monde y perd.

Pour les jeunes et les moins jeunes médecins (dont plus de 60% sont des femmes !) : exercer comme au 19^e siècle, ce n'est plus attirant. Les jeunes médecins veulent en grande partie être salariés. Il faut le dire et le reconnaître. Toutes les études le disent, la médecine libérale est en perdition. Le salariat : c'est mieux pour la qualité de l'exercice des médecins, plus adapté à leurs aspirations personnelles, plus efficace et plus sécurisant pour les patients. Car cela permet de mutualiser et donc de faire des économies !

On ne va pas encore déverser des sommes faramineuses (dont on ne dispose d'aucune évaluation : ce qui n'est pas très « techno » d'ailleurs) dans le tonneau des danaïdes de la médecine libérale pour, cette fois, financer 4000 assistants médicaux ! Des assistants dont nul ne sait comment ils seront salariés, rémunérés, sous quel statut, dans quel pays ? Ni encore moins ce quoi ils seront occupés.

À la Cgt, nous portons un projet alternatif et qui pourrait être une réelle opportunité en complément de l'exercice libéral.

En effet le maillage méthodique du territoire (à mesure que la médecine libérale va partir à la retraite : cela va aller très vite...) et son remplacement par des Med-Lab' (dispensaires Hitech) financés en direct par la Sécurité sociale. Ces Med-Lab' seraient gérés par de jeunes médecins et des équipes, pluridisciplinaires (dont des gestionnaires affûtées). Et ils seraient SALARIES de leur Med-Lab' (comme cela, tout le monde cotisera et contribuera à son travail et à son salaire).

Ces professionnels seraient en nombre et organisés pour assurer les petites urgences : 7 j / H 16. Cela ne coûterait pas plus d'argent que la médecine libérale, qui n'a jamais su s'organiser, avec des résultats et une satisfaction des gens bien meilleurs. Demandez aux patients des centres de santé s'ils changeraient de structures de soins : vous verrez !

Surtout chaque Med-Lab' disposerait d'un conseil d'administration constitué de membres, pour partie élus par la population du territoire, et pour partie de professionnels de santé ! Car le Med-Lab' : c'est aussi l'espoir d'une médecine de proximité bien plus démocratique.

Pour commencer à poser les bases de ces Med-Lab', nous proposons de localiser les 4 000 futurs assistants médicaux de « Ma Santé 2022 » au sein des échelons locaux du service médicaux (ESLM) de l'Assurance Maladie. Les ESLM offrent l'avantage d'exister ; et d'être d'ores et déjà implantés dans des territoires de santé pertinents. Alors ?

Les ESLM sont autant de postes avancés, structurés, organisés, autour desquels nous construirons l'alternative médicale, sociale et solidaire que veulent les populations. Les ESLM disposent déjà de 6 000 techniciens médicaux et de 2 000 praticiens conseils (dont une majorité de médecins) de grande valeur. Tous ne demandent qu'à exercer des métiers en accords avec leur haute qualification et de remplir la mission sociale et médicale à l'origine de leur vocation.

Cela permettrait aussi de redonner du sens à la médecine conseil de l'assurance maladie pour réellement accompagner et conseiller les structures au-delà de leur rôle de contrôle.

Alors ne réinventons pas la poudre, rallumons juste la mèche de l'extension de la Sécurité sociale au service d'une organisation des soins qui fasse du bien aux gens et aux soignants. Celle-ci ne fera de mal à personne !

Le CGT émet un avis défavorable aux 2 projets d'orientations au mandat au DG de l'UNCAM sur les négociations sur les CPTS et les Assistants médicaux présentés ce jour et demande 2 nouveaux projets de mandats de négociation conforme aux orientations fixés par les membres du conseil de l'UNCAM

Examen du projet d'orientations sur les CPTS

Ouverture des négociations le 16 janvier 2019 pur aboutir fin mars 2019

Les références (dans les projets) à la compatibilité avec l'évolution maîtrisée des dépenses de l'ONDAM ne sont pas approuvées par la CGT

Page 9, l'ajout « dans le cadre d'une approche populationnelle » est accepté par le DG de l'UNCAM, encore faudra t'il selon ce dernier déterminer ce qu'est une approche populationnelle !!!!

Page 10, sur « l'élargissement des horaires de consultation ou de visite tant pour les soins programmés que les soins non programmés »,

En réponse le DG ne souhaite pas entrer dans la négociation sur les horaires de consultation ou de visite domaine qui appartiendrait à chacun des médecins, mais de prendre en compte une ouverture plus tardive pour les soins non programmés en soirée ainsi que sur certaines plages de fin de semaine...

Si bien que la modification porterait sur « une amplitude horaire de consultation élargie »

Le DG estime qu'il faut faire la distinction entre les consultations des soins programmés et des soins non programmés :

- Consultations de soins programmées : s'agissant essentiellement pour les patients en maladie chronique, la date de consultation serait fixée d'une consultation à une autre...
- Consultations de soins non programmées : s'agissant pour les patients de répondre à une demande en évitement de se rendre aux urgences....

CGT, c'est méconnaître le système de prise de RDV avec les médecins si effectivement certains médecins fixent des RDV d'une consultation à une autre et si une réponse rapide doit être donnée aux demandes en cas d'affection importante... Mais la réalité est toute autre...

La majeure partie sont des demandes de RDV de consultation (tout en remarquant que de moins en moins de médecins font des visites à domicile... !!!!) pour une affection qui pourrait être bénigne mais les délais pouvant être extrêmes longs (15 jours, 3 semaines voire un mois...) sur certains territoires l'affection bénigne devient grave par faute de soins, ce qui justifie en parti de se rendre aux urgences hospitalières

Page 11, le souhait d'ajout sur « *les nouvelles missions des officines concourant à nos actions* » est refusé par le DG au motif que cela mettrait en avant les officines alors que d'autres professionnels de santé œuvrent aux actions de prévention et que le paragraphe précédent fait déjà mention de ces professionnels.

Page 13 et 14, la modification pour permettre une réelle évaluation indépendante de ce dispositif est refusé par le DG, il prend en compte cette demande mais fera l'objet d'une écriture différente...

VOTE

CONTRE	CGT soit 1 voix
PRISE D'ACTE	FO soit 1 voix
POUR	président conseil UNCAM, CFDT, CGC, CFTC, MEDEF, CPME, U2P et MSA (2 voix) soit 12 voix

Examen du projet d'orientations sur les ASSISTANTS MEDICAUX

Ouverture des négociations le 22 janvier 2019 pur aboutir fin mars 2019

Medef souhaite que les effets d'aubaine soient clairement combattus. Pose le questionnement du financement de ce dispositif soit 100 % sur la4AMO soit un cofinancement AMO et AMC ????

Page 6, « il sera nécessaire de clarifier ce qui relevé de l'avenant à la convention médicale de ce qui devra être défini par les partenaires sociaux » le DG de l'UNCAM propose de remplacer clarifier par distinguer...

Ajout de 2 textes portant sur :

- La mise en œuvre du RAC O 100 % santé pour les stomatologues, chirurgiens maxillo-faciaux et chirurgiens oraux (LFSS 2019)
- Adaptation de la consultation spécifique unique de prévention du cancer du sein et du cancer du col de l'utérus des femmes âgées de 25 ans (LFSS 2019)

VOTE

CONTRE	CGT soit 1 voix
--------	-----------------

PRISE D'ACTE **FO soit 1 voix**
POUR **président conseil UNCAM, CFDT, CGC, CFTC, MEDEF, CPME, U2P et**
 MSA (2 voix) soit 12 voix